



AUGMENTATION DES SALAIRES, IL Y A URGENCE!

MOBILISONS-NOUS LE 5 OCTOBRE

Pendant des années il n'y avait pas d'argent, et depuis des mois le gouvernement donne des milliards aux entreprises sans conditionnalité sociale et environnementale, ni contrôle. Chaque année, les dividendes versés par les entreprises françaises qui figurent au CAC 40 atteignent des records. Cet argent est celui des travailleurs des petites, moyennes et grandes entreprises.

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire sont supportées par les salariés, les retraités et les privés d'emploi. La récente flambée des prix des produits alimentaires et de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) risque de plonger des familles entières dans la précarité.

Avec plus de 3 millions de travailleurs pauvres, une revalorisation salariale serait une véritable bouffée d'oxygène. Une hausse des salaires n'est pas seulement indispensable pour pouvoir payer les factures. C'est indispensable pour vivre dignement et pleinement!

La pandémie a mis en lumière le manque de reconnaissance du travail et la nécessité urgente d'augmenter les salaires. Ce que les salariés revendiquent dans leurs nombreuses luttes s'invite aujourd'hui dans le débat en cette rentrée sociale.

Ces premières luttes sont à amplifier et généraliser.

LA CRISE : PAS POUR TOUT LE MONDE !

- **269 %** d'augmentation de dividendes versés aux actionnaires en vingt ans.
- Au 1^{er} trimestre 2021, les entreprises du CAC 40 réalisent **57 milliards** de profits malgré la crise économique et sanitaire.
- Taux de marge des entreprises : plus de **35 %** en 2021, un record inégalé depuis que l'Insee mesure ce ratio, soit... 1949!

La revalorisation salariale d'une partie des soignants n'a pas étouffé le malaise profond des personnels. La situation est similaire dans le corps enseignant après les propositions salariales du Grenelle de l'Éducation nationale. Dans la branche des aides à domicile, l'annonce de l'augmentation des salaires de 13 % à 15 % au 1^{er} octobre suffira-t-elle à attirer de nouvelles recrues dans un secteur confronté depuis longtemps à une pénurie de main-d'œuvre ? Quant aux promesses de reconnaissance du caractère essentiel des 4,6 millions de salariés du privé qui ont poursuivi leurs activités lors des confinements, ils devront attendre.



Syndiquez-vous sur cgt.fr



LES TRAVAILLEURS VEULENT LEUR PART DE LA REPRISE!

L'inflation est supérieure à 2 % et comme l'indique le Code du travail, le gouvernement a été obligé d'appliquer l'augmentation automatique du Smic, sans aucun « coup de pouce ».

Pourtant, l'urgence c'est la revalorisation du Smic, des grilles de conventions collectives, du point d'indice dans la fonction publique et des salaires dans les entreprises. La CGT propose que le Smic soit porté à 2 000 € et que toutes les grilles de salaires dans le public et le privé suivent cette évolution et prennent en compte le niveau de qualification.

La question salariale sera au cœur des mobilisations du 5 octobre. Dès maintenant, sans attendre les négociations annuelles obligatoires dans les entreprises, allons chercher des augmentations de salaire à la hauteur des besoins.

ALORS QUE NOS SALAIRES STAGNENT... LES PRIX FLAMBENT

- Électricité : une nouvelle hausse de **+ 8 %** prévue en février 2022
- Gaz : **+ 15,8 %** depuis 2019
- Carburant : **+16 %** depuis le début de l'année
- Alimentation : **+ 10 %** pour le sucre, **+ 23 %** pour les pâtes, et entre **+ 9 %** et **+ 15 %** sur la charcuterie, les fruits et légumes, les produits laitiers et même le pain



Pour aller plus loin, consultez notre dossier sur le site [cgt.fr](https://www.cgt.fr) (<https://www.cgt.fr/dossiers/augmenter-les-salaires-cest-possible>)

Vous ne voulez pas en rester là! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Âge: _____ Profession: _____

Entreprise (nom et adresse): _____



Bulletin à renvoyer à : CGT et UGICT-CGT – 8 place de Torigné – 35000 RENNES

Courriels : cgt@rennesmetropole.fr et ugict-cgt@rennesmetropole.fr

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en nous contactant à l'une des adresses ci-dessus.